



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, mardi 5 janvier 2021

COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION EN ALLIER

Alors que les premières vaccinations ont débuté la semaine dernière dans le département du Rhône, la vaccination contre la Covid-19 va débuter cette semaine dans le département de l'Allier. Celle-ci va concerner les personnes âgées en Ehpad et unité de soins de longue durée (USLD), mais également tous les personnels de la santé, de plus de 50 ans ou ceux avec un facteur de risque, qui le souhaitent.

Ce lundi 4 janvier, la campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté officiellement en Auvergne-Rhône-Alpes après le démarrage d'une phase pilote qui a été initiée dans le Rhône le 28 décembre dernier.

Établissement pivot désigné par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Allier, **le Centre hospitalier Moulins-Yzeure** (CH MY) a pour mission de stocker une partie des dotations de vaccins du département et de coordonner leur distribution.

Il doit recevoir une **première dotation 9 600 doses de vaccins d'ici mercredi 6 janvier**, permettant de débuter la vaccination à l'attention des patients et résidents des Ehpad, USLD et Service de soins de suite et de réadaptation sous sa gestion, et des personnels de ces établissements de plus de 50 ans ou ayant un facteur de risque, notamment ceux en contact avec les résidents ou patients, ainsi qu'auprès des professionnels de santé de plus de 50 ans ou ayant un facteur de risque du département, depuis son centre de vaccination.

7 EHPAD ET USLD CONCERNÉS DANS LA SEMAINE A VENIR PAR LA VACCINATION EN ALLIER

Les premiers établissements qui débuteront la vaccination cette semaine **sont donc les trois Ehpad hospitaliers du CH de Moulins-Yzeure, l'USLD et le SSR Personnes âgées du CH de Moulins-Yzeure, mais aussi à partir du prochain week-end, l'Ehpad public de Gannat, et ceux associatifs de Lavault-Saint-Anne et de Dompierre-sur-Besbre.**

D'autres établissements pourraient rapidement s'ajouter à cette première liste.

Pour rappel, chaque personne souhaitant se faire vacciner doit faire l'objet, en amont, d'une visite médicale permettant au médecin de vérifier son état de santé, de confirmer l'absence de contre-indication et également de recueillir **son consentement** après lui avoir transmis toutes les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé.

Pour un certain nombre de résidents dépendants, le recueil du consentement nécessite de se rapprocher de la famille afin d'obtenir une décision de leur part, ce qui demande un temps non négligeable aux équipes des établissements. Par ailleurs, les structures concernées doivent réunir le conseil de vie sociale afin de valider la stratégie de vaccination au sein de l'établissement, en y associant les représentants des usagers.

Contacts presse

Préfecture Allier : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse: 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ACCÉLÉRATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination est menée sur le territoire national. La vaccination est désormais proposée à tous les personnels du monde de la santé de plus de 50 ans ou ayant un facteur de risque, qu'ils soient du secteur public ou privé, hospitalier ou libéral.

Dans l'Allier, un premier **centre de vaccination**, au sein du CH MY, **sera ouvert dès jeudi 7 janvier** pour les professionnels libéraux et ceux qui ne pourraient pas être vaccinés dans leur propre établissement.

Par la suite, **d'autres sites de vaccination** seront rapidement déployés sur l'ensemble du département.

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL EN ALLIER

Comme précisé dans le [communiqué du 28 décembre dernier](#), le pilotage de la vaccination dans chacun des départements se fait sous la coordination des Préfectures de département et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

- La première réunion de la **cellule opérationnelle vaccination**, pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en présence d'un représentant de la Préfète, s'est tenue ce **lundi 4 janvier après-midi**, afin de présenter l'ensemble de la stratégie vaccinale et sa déclinaison dans le département sur le terrain, de faire état des difficultés rencontrées et de préparer rapidement les étapes suivantes.
- **A compter du vendredi 8 janvier**, sous le co-pilotage de la préfecture de l'Allier et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la stratégie vaccinale départementale et les premiers échanges de la cellule opérationnelle seront évoqués avec les élus et les représentants sociaux du département.

Ces deux instances seront régulièrement réunies et consultées tout au long du déploiement de la vaccination dans le département.

RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : **la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.**

La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La prise en charge du vaccin à 100 %** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

POUR EN SAVOIR +

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

Contacts presse

Préfecture Allier : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse: 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr